



Règlement du parcours filet l'Accro-Grimp

L'Accro-Grimp vous propose un parcours sportif dans les arbres, à une hauteur de 10 mètres au-dessus du sol. Cette activité ne nécessite le port d'aucun matériel, baudrier ou casque. En cas de chute des ateliers, vous vous réceptionnez dans un filet tendu sur toute la surface du parcours.

Conditions Préalables à l'accès :

Le parcours est accessible à partir de 6 ans (un justificatif attestant de l'âge du participant pourra être demandé).

Pour les plus petits nous pouvons organiser sur demande des séances découverte : évolution uniquement dans le filet puis premier apprentissage d'équilibre sur certains jeux aidé d'un adulte.

L'accès au parcours n'est pas autorisé aux personnes de poids supérieur à 110 kilos.

Il est fortement déconseillé aux femmes enceintes et à toutes personnes souffrant de pathologies incompatibles avec la pratique d'une telle activité.

L'accès au parcours n'est possible qu'après paiement complet du prix.

Le tarif comprend maximum 2 heures d'activité sur le parcours. L'heure de votre arrivée sera notée sur votre feuille d'inscription.

Le client devra quitter le parcours au plus tard 2 heures après son arrivée. Dans le cas contraire, il devra régler avant son départ, un supplément de prix, chaque heure supplémentaire commencée étant due.

En pénétrant sur cette zone d'aventure, vous déclarez :

- remplir les conditions physiques et morales nécessaires à la pratique de l'activité proposée,
- n'être sous l'emprise d'aucun produit stupéfiant ou médicamenteux, drogues ou alcools pouvant nuire à votre vigilance ou susceptible de modifier votre comportement,
- être titulaire d'une assurance type responsabilité civile

L'accès au parcours ne sera possible qu'après signature de la feuille d'inscription qui vous engage au respect de ce règlement (attestation adulte ou autorisation parentale pour les mineurs).

Déroulement de l'activité :

Après avoir déposé au bureau accueil tous les objets susceptibles de tomber, et après un briefing dispensé par le personnel de surveillance, le client pourra accéder au parcours.

La pratique de cette activité est autonome. Le parcours comprend différents ateliers dont la pratique se fait selon un sens de circulation indiqué par des flèches. Le client pourra refaire le parcours autant de fois qu'il le souhaite dans la limite d'une heure d'activité maximum.

Pour garantir la sécurité, un filet a été tendu sur toute la surface du parcours. Cette nappe est un dispositif de sécurité, il est demandé au client de ne pas s'en servir de manière abusive, c'est à dire de ne pas s'y jeter volontairement, d'y circuler, de s'y allonger ou de stationner sous les jeux.

Il est interdit de pousser quelqu'un volontairement dans le filet. Il est interdit de s'approcher du bord du filet.

En cas de chute, préférez une chute sur le dos ou assis en vous laissant rouler, et remontez immédiatement sur une plateforme

Lors de votre chute, n'agrippez pas le filet avec les mains.

Il est également demandé de ne pas surcharger les jeux (1 pers. maximum) et les plateformes (3 pers. maximum).

La capacité d'accueil du parcours ACCRO-GRIMP est volontairement limitée à 40 personnes,

La Direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité. Nous ne sommes pas responsables de la météo (si nous l'étions, il ferait toujours beau!), il n'y aura donc pas de remboursement en cas de pluie. L'ACCRO-GRIMP se réserve le droit de faire évacuer les parcours en cas de conditions climatiques incompatibles avec la poursuite de l'activité (orage et/ou vent violent),

Il est interdit de fumer dans la zone de jeux et sur les jeux.

L'ACCRO GRIMP n'est pas responsable des vols ou détériorations des effets personnels des participants, emportés sur le parcours ou déposés à l'accueil.

Toute l'équipe de l'ACCRO GRIMP vous souhaite de passer un agréable moment et de vivre l'aventure intensément.